



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pour nos agriculteurs

Suivi et résultats

21 février 2024

ÉCOUTER, AGIR, OBTENIR DES RÉSULTATS

22 et 23 JANVIER

Début des rencontres avec les organisations professionnelles agricoles.

26 JANVIER

Déplacement en Haute-Garonne dans une exploitation bovine pour échanger avec les agriculteurs et pour leur présenter des premières mesures ;

Réunion du Comité de suivi des négociations commerciales.

28 JANVIER

Déplacement en Indre-et-Loire dans une exploitation pour poursuivre les échanges.



30 JANVIER

Déclaration de politique générale et annonce du projet de loi pour une agriculture souveraine ;

Point d'étape et d'avancement avec les organisations professionnelles agricoles.

1^{er} FÉVRIER

Conférence de presse sur la situation agricole.

12 FÉVRIER

Réunion du Comité d'orientation stratégique du Plan Ecophyto.

13 FÉVRIER

Point d'étape et d'avancement sur la mise en œuvre des mesures avec les organisations professionnelles agricoles.

15 FÉVRIER

Déplacement dans la Marne dans une exploitation bovine pour poursuivre les échanges.



20 FÉVRIER

Réunion du Comité de suivi des négociations commerciales.

24 FÉVRIER

Ouverture du Salon international de l'Agriculture (SIA).

Rappel

Dès les premiers jours de la mobilisation des agriculteurs, le Premier ministre et le Gouvernement se sont montrés à l'écoute des agriculteurs, et ont pris un nombre inédit d'engagements.

Depuis un mois, le Premier ministre et l'ensemble du Gouvernement ont travaillé en continu afin de mettre en œuvre ces engagements, le plus concrètement possible. Dans un seul objectif : simplifier et améliorer le quotidien des agriculteurs et l'exercice de leur métier.

Résultats

Sur les 62 engagements pris, 3 semaines plus tard, 100 % des chantiers sont ouverts : 50% (31) sont d'ores et déjà faits, 31% (19) sont bien avancés et 19% (12) nécessitent encore des travaux complémentaires.

Méthode

Le Premier ministre définit une méthode : l'écoute, la décision, l'action. Pour suivre l'avancée des mesures de simplification et d'amélioration de leur quotidien, le Premier ministre s'est engagé à refaire le point tous les mois. Il a reçu le 20 février les représentants des agriculteurs et a partagé avec eux l'avancée des travaux.

Projet de loi pour une agriculture souveraine

« Dès ce printemps, nous réglerons plusieurs urgences. Urgence agricole, en tenant nos engagements et en préparant le projet de loi d'orientation agricole qui sera présenté autour du Salon de l'agriculture »

Gabriel Attal

le 10 février 2024

Un projet de loi qui fixe un cap clair, celui de la souveraineté alimentaire

Pour répondre à cet enjeu, et au défi du renouvellement des générations et des transitions agroécologiques et climatiques, il active les leviers :

- De **l'attractivité** avec l'orientation, et de la formation avec le Programme National d'Orientation et de Découverte des métiers, entre autres ;
- de la **fluidité** des parcours, en rénovant notre politique d'installation et de transmission, avec la création de « France Services Agriculture » notamment ;
- de la **compétitivité**, avec des mesures de simplification pour sécuriser et libérer l'activité agricole.

Il sera transmis au Conseil d'État dans le courant de la semaine, avant le Salon international de l'agriculture (SIA), avec l'objectif d'une adoption au premier semestre 2024.

Conformément à son engagement, le Gouvernement enrichit le projet de loi avec un objectif : avancer sur la simplification et la souveraineté agricole française.

Ce projet de loi a été élaboré en lien avec les remontées faites par les parlementaires et les préfets, et grâce au dialogue avec les agricultrices et agriculteurs partout en France.

Le projet de loi a été consolidé pour introduire deux nouveaux titres :

- Le premier consacre l'agriculture comme un intérêt fondamental de la nation et définit clairement la souveraineté agricole et alimentaire. Il réaffirme également la nécessité d'assurer le renouvellement des générations.
- le second consacre un volet entier à la traduction de mesures de simplification et de compétitivité des exploitations.

Ces deux titres complètent les dispositions déjà envisagées pour mieux former les futurs agriculteurs et renforcer l'accompagnement à l'installation et à la transmission.

Les engagements fiscaux et sociaux seront traduits dans les prochains textes financiers.

Point d'étape sur les mesures de simplification et d'amélioration des conditions d'exercice des agriculteurs

« Avec mes ministres, nous avons été fidèles à la méthode que j'ai fixée : l'écoute, la décision, l'action. Écouter, d'abord. Je me suis personnellement impliqué : je suis allé au contact de nos agriculteurs, directement, sur le terrain dans le Rhône, dans l'Indre, en Haute-Garonne ou encore la semaine dernière dans la Marne ; Je me suis entretenu, avec les ministres, à plusieurs reprises et hier encore, avec les représentants des agriculteurs. Décider, ensuite. J'ai fait des annonces, en Haute-Garonne puis ici même, il y a trois semaines.

Des annonces construites avec les agriculteurs, qui répondent à leurs demandes et leurs besoins. Des annonces, dont nous savons tous, collectivement, qu'elles ne sont qu'un début. Qu'elles apportent une première réponse, mais qu'elles doivent être complétées par de nouvelles mesures et un suivi au jour le jour le jour de la situation. »

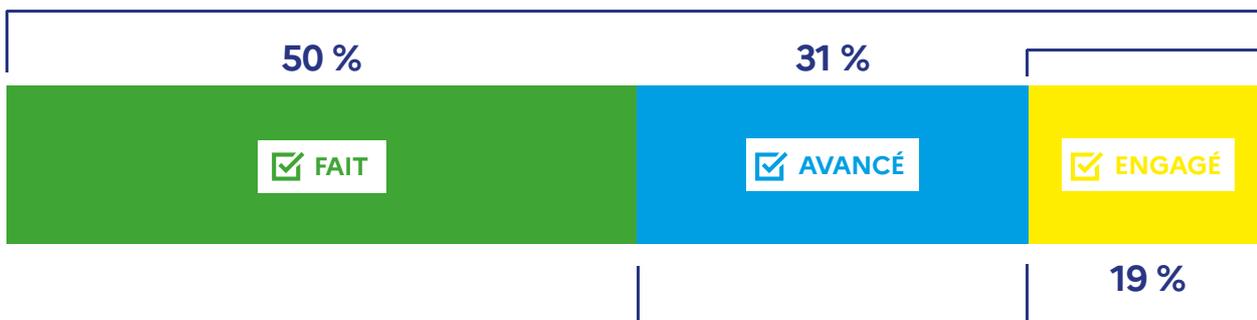
Gabriel Attal

le 10 février 2024

Ainsi, le Premier ministre et le gouvernement ont déployé ces engagements autour de cinq piliers

- 1) Agir pour le revenu de nos agriculteurs face aux crises ;
- 2) Prendre des mesures de simplification administrative pour libérer du temps au quotidien ;
- 3) Protéger nos agriculteurs en renforçant les contrôles et l'application de la loi Egalim et la lutte contre la concurrence déloyale ;
- 4) Porter les intérêts de notre agriculture au niveau européen ;
- 5) Mettre en place le projet de la loi pour une agriculture souveraine.

Sur 62 engagements pris,
100 % d'entre eux
sont en cours d'application :



Récapitulatif des aides versées

Plusieurs aides ont été déployées rapidement : MHE, viticulture, tempête, inondations.

Concernant les **aides d'urgence**, tous les guichets d'aide sont désormais ouverts et il est possible de faire des demandes.

Depuis l'ouverture et sur l'ensemble de ces dispositifs :

- 997 exploitations ont déposé des demandes ;
- 346 ont déjà reçu leurs indemnisations, pour un total de **4,4 millions d'euros** déjà versés.

Concernant le **gazole non routier (GNR)**, une avance de 50% a été mise en place, pour :

- 13000 demandes réalisées ;
- 1199 demandes déjà payées, pour un total de **1,2 million d'euros** versé.

Concernant la **PAC**, 99% des aides de base ont été versées aux agriculteurs, soit 7,5 milliards d'euros. D'ici au 15 mars, nous serons passés à 100%.

LES PROCHAINES ÉTAPES

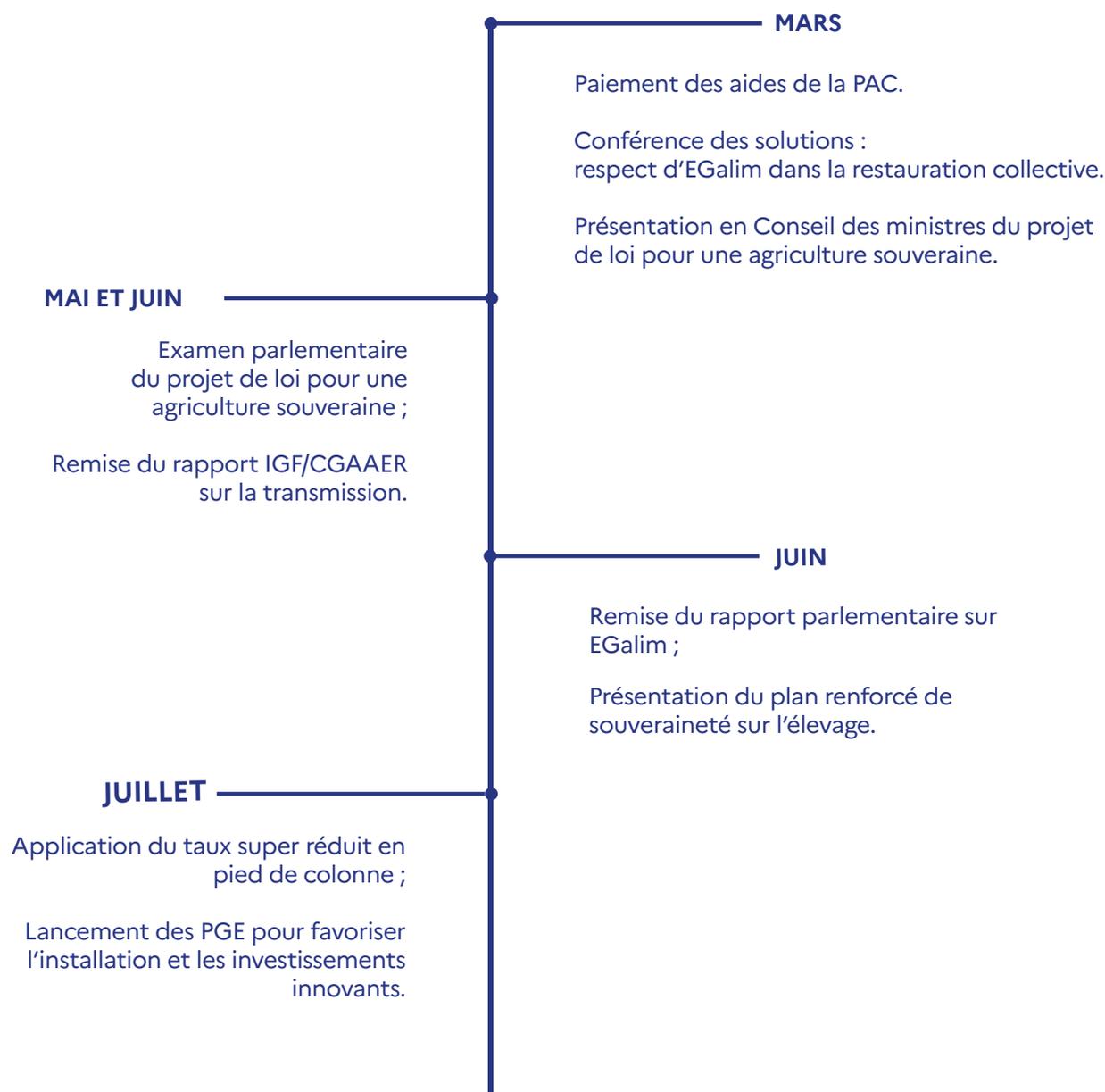


Tableau de bord des mesures

21 février 2024

	Engagements pris par le Gouvernement	Statut	Calendrier de finalisation	Détails de l'avancement
	1/ Préserver notre souveraineté agricole et alimentaire			
1	Inscription dans la loi de la souveraineté agricole et alimentaire ;	Fait	Loi agriculture	Intégré dans la rédaction du projet de loi agricole
2	Définition d'indicateurs et d'objectifs dont il sera rendu compte au Parlement ;	Avancé	Finalisation fin mars	<ul style="list-style-type: none"> - Première version des indicateurs envoyée cette semaine aux membres du conseil d'orientation (CO) de France Agrimer (FAM), dans la perspective d'une réunion multi-parties le 27 février ; - Objectif de finalisation et de transmission du rapport au Parlement fin mars ;
3	Inscription dans la loi que l'agriculture est d'intérêt général, au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;	Fait	Loi agriculture	Intégré dans la rédaction du projet de loi agricole
	2/ Mieux reconnaître le métier d'agriculteur			
4	Adoption rapide de la PPL sur les troubles de voisinage ; le Gouvernement soutiendra un amendement relatif à l'évolution de l'activité de l'exploitation de l'activité agricole dans des conditions normales ;	Avancé	12 mars	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription de la PPL au Sénat le 12 mars, avec le soutien du Gouvernement ; - Nouvelle rédaction en cours de l'amendement ;
5	S'agissant des retraites , le travail doit se poursuivre dans les prochaines semaines sur la question des 25 meilleures années.	Engagé	PLFSS 25	<ul style="list-style-type: none"> - Des réunions de travail se sont tenues, d'autres à venir ; - Une mesure (encore à définir) sera inscrite en PLFSS 25, en associant les OP et les Parlementaires ;

	3/ Redonner de la valeur à notre alimentation et du revenu aux agriculteurs			
6	Une alimentation saine et de qualité doit être payée au juste prix.	Engagé	2024	
7	Promotion du « manger français », en portant au niveau européen la généralisation de l'étiquetage des produits d'origine pour les produits agricoles et les ingrédients des produits alimentaires ;	Engagé	Nouvelle mandature UE (2024-2029)	- Porté par la France au niveau européen
8	Augmentation des contrôles sur le respect de l'origine des produits, avec de fortes sanctions ;	Fait	février-mars	<ul style="list-style-type: none"> - Nous visons 10 000 contrôles cette année. - En un mois, plus de 1 000 établissements ont déjà été contrôlés. - 372 établissements étaient en anomalie : - 230 établissements ont fait l'objet d'avertissements pour leur rappeler les règles applicables. - 76 établissements font l'objet d'une intention injonction pour se mettre en conformité. - 73 établissements sont exposés à des intentions de procès-verbaux pénaux ou administratifs. - La fausse origine est une pratique commerciale trompeuse passible d'une sanction pénale pouvant atteindre 10% du CA.
9	Tenue du comité des négociations commerciales le 26 janvier ; doublement des contrôles avec 150 contrôleurs	Fait	Février-mars	- Deux comités des négociations

	supplémentaires de la DGCCRF déployés sur les contrôles EGAlim et le respect des indications d'origine (francisation) ; 4 cas de sanctions ont d'ores et déjà prononcés pour non-respect d'EGAlim ; Plusieurs centaines de contrats conclus seront contrôlés (y compris les MDD) ;			<p>commerciales se sont tenus : 26 janvier et 20 février ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 1400 contrôles réalisés, sur les 100 plus grands industriels et les 5 plus grands distributeurs. - Près de 150 cas de non-conformité. - 2 semaines de justification de la non-conformité, puis lancement d'une procédure. - Les centrales d'achats européennes particulièrement concernés. <p>Pré-amendes notifiées le 19 février. 60 jours de contradictoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les contrôles de fond (non renégociation du coût de la matière première, inclusion d'une clause de révision des prix) : plus de 200 contrôles lancés.
10	Respect de l'achat de produits durables et de qualité par la restauration collective, la commande publique et la restauration hors domicile dans le cadre d'EGAlim ;	Engagé	dès 2024	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat s'est engagé dans son plan « services publics écoresponsables » à tenir cet engagement en 2024 ; - Mobilisation très inégale des autres acteurs publics ; - Contrôles seront faits sur la restauration collective privée.
11	Lancement d'une mission parlementaire sur l'évaluation et l'évolution d'EGAlim, pour examiner notamment l'encadrement des centrales d'achat européennes, l'interdiction pour un industriel de négocier avec la GMS avant d'avoir négocié avec les	Fait	Mission lancée conclusion à l'été 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Mission parlementaire confiée à M. Izard et Mme Babault ; - Lettre de mission signée cette semaine, avec une échéance à fin juin 2024 ; - Les recommandations seront intégrées dans un

	agriculteurs et l'intégration des références aux indicateurs des interprofessions et des instituts techniques ;			vecteur juridique distinct du projet de loi agricole ;
12	Nous porterons une extension de la loi EGALIM au niveau européen ainsi qu'une initiative pour organiser un réseau intégré de contrôle et de répression contre les fraudes ;	Avancé	Nouvelle mandature UE (2024-2029)	- Porté par la France au niveau européen. La Commission européenne a accepté d'y travailler, en s'appuyant notamment sur la directive lutte contre les pratiques commerciales déloyales, qu'elle est prête à renforcer.
13	Abandon de la hausse du gazole non-routier agricole, avance de trésorerie sur le taux super-réduit des exploitations au 1 ^{er} février (ouverture dès aujourd'hui du guichet pour demander le versement de l'avance) et passage au taux super réduit en « pied de facture » au 1 ^{er} juillet ;	Fait	Premières échéances tenues en février Echéance du 1 ^{er} juillet pour le « pied de facture »	- La hausse du GNR est abandonnée dès 2024, avec un taux qui reste à celui de 2023, c'est-à-dire 3,86 € par litre ; - Le guichet pour demander l'avance de 50% est ouvert depuis le 1 ^{er} février. - à la fin de la semaine dernière, 13 000 demandes d'avance avaient été reçues, pour un montant d'environ 20 M€. Les premiers versements d'avance ont été réalisés par la DGFIP : 1,2 M€ ont été versés pour 1 199 demandes. - Travaux en cours pour tenir l'échéance du 1 ^{er} juillet sur le taux super réduit en « pied de facture »
14	Amélioration des indemnisations sur des sujets climatiques et sanitaires : fonds d'urgence de 50 M€ sur MHE et passage à 90% de la prise en charge des frais vétérinaires et mortalités, fond d'urgence de 20 M€ sur Ciaran-Bretagne ;	Fait	février	- Fonds d'urgence MHE opérationnel. Au 19 février, 465 dossiers déposés. - Augmentation de la prise en charge des frais vétérinaires à 90% actée. Au 19 février, 85 dossiers déposés, et 21 payés.

				<ul style="list-style-type: none"> - Fonds d'urgence Ciaran/Bretagne doublé depuis le 2 février : 447 dossiers instruits et 21 payés représentant 0,4 M€ sur le fonds d'urgence Bretagne et Manche ; - Fonds d'urgence inondations dans les Hauts-de-France amélioré le 2 février. Au 15 février, 290 dossiers payés pour 4 M€ sur le fonds d'urgence Hauts-de-France. - Guichet d'aide à la reconstruction (post-inondations) ouvert depuis le 7 février. 454 dossiers déposés pour 19,8 M€ sur les aides à l'investissement.
15	Versement des aides de la PAC d'ici au 15 mars ;	Avancé	15 mars	- Au 20 février, 99,61% des aides versées sur les aides de base, et plus de 98% des aides (découplées, ICHN et animales) au total pour plus de 7,5 milliards d'euros ;
16	Reconnaissance du secteur de la production agricole comme étant un secteur de « métiers en tension », notamment pour l'octroi de visas de travailleurs saisonniers ;	Fait	février	Consultations lancées dans la semaine en vue de l'adoption du texte
17	Pérennisation du dispositif TO-DE pour les travailleurs saisonniers et augmentation du plafond du dispositif de 1,2 à 1,25 SMIC ;	Fait	Dès 2024, inscrit au PLFSS 25	<ul style="list-style-type: none"> - La pérennisation TO-DE sera inscrite dans le PLFSS 25 ; - Pour la hausse du plafond de 1.2 à 1.25 SMIC, instruction pour une mise en œuvre sans attendre le prochain PLFSS ;
18	Lancement d'un chantier sur des mesures additionnelles	Engagé	Projet de loi agricole et	- Discussions en cours ;

	pour améliorer la compétitivité des exploitations agricoles françaises.		prochaine loi de finance	- A date, les ¾ des mesures proposées par le sénateur Duplomb dans la PPL « Ferme France » ont d'ores et déjà reprises et intégrées ;
	4/ Protéger contre la concurrence déloyale			
19	Régulation du commerce international : la France défend une véritable réciprocité des normes et des mesures miroirs effectives (sur les antibiotiques, sur la déforestation, etc.) : - à ce titre, la France s'oppose à l'accord de l'UE avec le Mercosur ;	Fait	février	La France s'oppose à l'accord avec le Mercosur (expression publique du Président de la République et du Premier ministre) ;
20	Une clause de sauvegarde sera prise d'ici le salon de l'agriculture sur les produits agricoles contenant des résidus de thiaclopride (un néonicotinoïde interdit dans l'UE depuis 2020) ;	Avancé	février	- Le Gouvernement a notifié la clause de sauvegarde à la Commission européenne ; - Décision de la Commission européenne attendue cette semaine , sinon décision FR dans la foulée ;
21	Nous porterons la création d'une force de contrôle sur la concurrence déloyale en agriculture aux frontières de l'Union européenne ;	Engagé	Nouvelle mandature UE (2024-2029)	La Commission est d'accord pour y travailler en renforçant les dispositifs existants en vue de garantir l'homogénéité des contrôles.
22	Mise en place de clauses de sauvegarde dans le cadre commercial adopté en soutien à l'Ukraine. Ces clauses (frein d'urgence) concernent pour l'instant d'abord la volaille, les œufs, le sucre. Dans les négociations en cours, la France défend une évolution de l'année de référence et l'inclusion pleine et entière des céréales dans la clause de sauvegarde.	Avancé	mars	- Création d'un frein d'urgence pour la volaille, les œufs et le sucre (rétablissement de droits de douane au-dessus de certains seuils d'importation) - mécanisme de sauvegarde renforcé pour tous les autres produits ; - Discussions en cours sur les céréales pour garantir

				<p>l'adoption de mesures appropriées en cas de perturbation de marché (licences d'importation) ;</p> <p>- Décision UE qui devrait être prise dans les prochaines semaines.</p>
	5/ Simplifier la vie quotidienne des agriculteurs et lutter contre la surtransposition			
23	Elevage : Renforcement du plan de souveraineté « élevage » d'ici au salon de l'agriculture ;	Avancé	mi-mars	<p>- Plusieurs réunions de travail se sont tenues entre le Ministère et les filières ;</p> <p>- Objectif de finalisation d'ici au Salon de l'agriculture et de présentation au SIA;</p>
24	Elevage : Pérennisation et adaptation de la déduction fiscale s'appliquant à l'élevage bovin (annoncée lors du Sommet de l'élevage), en l'étendant à l'assiette des cotisations sociales et en incitant à la contractualisation ; la déduction n'aura pas à être réintégrée en cas de hausse du cheptel (en valeur ou en effectif).	Fait	<p>Mesure actée</p> <p>Inscrite dans la loi dans la prochaine loi de finances</p>	<p>- Mesure précisée dans des réunions de travail avec le Ministère de l'économie ;</p> <p>- Mise en œuvre dans les prochains textes financiers ;</p>
25	Elevage : Harmonisation des seuils d'évaluation environnementale avec les seuils européens (y compris les sous-produits comme la laine) ;	Fait	avril	<p>- Texte réglementaire finalisé pour les produits animaux ;</p> <p>- Consultations (obligatoires) démarrent cette semaine pour une publication après passage en Conseil d'Etat ;</p> <p>- pour l'inclusion des sous-produit, disposition législative inscrite dans le projet de loi agricole</p>

26	Elevage : Affirmation que la viande de synthèse n'est pas notre modèle d'alimentation et demande d'une législation européenne claire à ce sujet ;	Avancé	Déclaration faite Nouvelle mandature UE pour la législation 2024-2029	- Prise de position claire du Premier ministre sur la viande de synthèse. - L'encadrement européen sera défendu par la France dans la nouvelle mandature UE ;
27	Elevage : Pour faire face à la MHE : engagement à développer la vaccination et à en tirer les conséquences sur le règlement européen sur la circulation des animaux, mise à l'étude d'une banque d'antigènes ;	Engagé	Aides d'urgence opérationnelles Perspectives fin 2024 pour les autres échéances	- Aides MHE opérationnelles (cf. supra) - Développement de la vaccination en cours ; - Autres sujets en cours d'instruction
28	Elevage : la France portera également une évolution de la réglementation sur la conditionnalité relative aux prairies permanentes (ratio des prairies (BCAE1), prairies sensibles (BCAE 9)) ;	Avancé	mars	- Premières pistes esquissées par par la Commission européenne sur le ratio prairies ; France pas e satisfaite et demande des évolutions supplémentaires pour répondre correctement aux difficultés rencontrées ; la Commission doit annoncer sous peu de nouvelles mesures de simplification. Le Conseil agriculture du 26 février sera l'occasion d'une position forte de la France ;
29	Elevage : un dernier groupe national loup sera réuni avant la publication du nouveau plan national loup et d'un nouvel arrêté encadrant les tirs ;	Fait	février	- Un groupe national loup s'est tenu le 20 février ; - Publication du plan national loup et de l'arrêté encadrant les tirs cette semaine, incluant notamment la non-protégéabilité ;
30	Viticulture : Des mesures d'urgence à hauteur de 80 M€ en 2024 ;	Fait	février	- Guichet ouvert. 7 dossiers d'ores et déjà payés.

31	Viticulture : Des mesures structurelles (arrachage temporaire) à hauteur de 150 M€ sur deux ans pour 2024 et 2025 ;	Avancé	mars	- Mesures d'aides définies ; - Le dispositif a été notifié à la Commission européenne, en attente du retour de validation ;
32	50 M€ supplémentaires pour l'agriculture biologique , selon des modalités concertées avec les exploitants, en sus des montants déjà prévus pour l'agriculture biologique ;	Fait	février	- Dispositif d'aide d'Etat notifié à la Commission européenne ; - Ouverture du guichet pendant le salon de l'agriculture ;
33	Extension en 2024 d'une dérogation permettant de mettre en culture les terres en jachère	Fait	13 février	- Dérogation jachère obtenue le 13 février auprès de la Commission européenne.
34	Soutien de la France à l'adoption rapide du règlement sur les nouvelles techniques génomiques (NGT), concourant à la transition écologique ;	Avancé	2024	- La France soutient le texte au Conseil; cependant, pas encore de majorité qualifiée pour définir une position et aller ensuite négocier avec le Parlement européen ; discussions en cours pour finaliser d'ici la fin de la mandature actuelle ;
35	Phytoprotecteurs : Formalisation du principe : « Pas d'interdiction sans solution » ;	Fait	mars 2024	- Sera formalisé dans le nouveau plan Ecophyto qui doit être finalisé au Salon de l'agriculture ;
36	Phytoprotecteurs : Le plan Ecophyto est mis à l'arrêt le temps de rediscuter les indicateurs, les zonages et les mesures de simplification, par exemple sur le registre numérique, dans un objectif de non-surtransposition, et de préservation de notre environnement et de la santé de nos concitoyens. Ce travail	Avancé	mars 2024	- Le plan Ecophyto a été mis à l'arrêt ; - Un conseil d'orientation stratégique avec toutes les parties prenantes s'est tenu le 12 février ; - La mesure de l'atteinte de l'objectif de baisse des phytoprotecteurs ne sera plus

	devra aboutir d'ici au salon de l'agriculture. Un conseil d'orientation stratégique sera organisé par les ministres dès la semaine prochaine pour faire avancer les travaux ;			faite par le NODU mais par l'indicateur européen HRI ; - Pas de registre numérique centralisé obligatoire ; - Travail en cours sur un portail qui simplifie l'accès à tous les zonages ;
37	Phytosanitaires : Suppression du conseil stratégique dans sa forme actuelle et engagement à travailler à un conseil réformé, simple et sans surcharge administrative ;	Engagé	été 2024	- Réunions de travail lancées avec l'ensemble des acteurs ;
38	Phytosanitaires : Réalignement du calendrier de l'ANSES et de l'autorité européenne de sûreté des aliments (EFSA) sur l'autorisation des produits phytosanitaires ; Nous serons vigilants à ce que l'ANSES continue d'intégrer les dernières connaissances scientifiques et techniques dans les conditions d'utilisation des produits ;	Fait	février	- Sur la question de l'intégration des connaissances, nouvelle saisine de l'ANSES sur l'intégration de l'étude « CAPRIV » cette semaine.
39	Phytosanitaires : S'agissant des zones de non traitement (ZNT), le Gouvernement fera appel des décisions de justice sur les chartes départementales ;	Fait	mars	- L'appel du Gouvernement est prêt et sera déposé avant le 11 mars ;
40	Simplifications : Lancement d'un mois de la simplification, dans tous les départements, qui vise, en partant de l'expérience de l'utilisateur ou du demandeur d'aide, à interroger la pertinence des normes et sa proportionnalité et à l'issue de compléter, pour les dispositions législatives, le projet de loi agricole ;	Fait	février-mars 2024	- Tous les préfets ont organisé des réunions de travail sur la simplification au niveau local ; - 2500 propositions remontées, 63 arrêtés préfectoraux modifiés au 19 février.

41	Simplifications : simplification des curages des cours d'eau agricole (réglementaire).	Fait	1 ^{er} février	<ul style="list-style-type: none"> - Le décret a été publié le 1^{er} février ; - Un travail (mission inter-inspections) est en cours pour rendre plus lisible la réglementation sur les ouvrages liés à l'eau. Le rendu est attendu sous 3 mois (début mai).
42	Simplifications : mettre fin au régime d'exception sur les délais de recours contre les projets agricoles : délais de droit commun (2 mois) pour former un recours contre les ICPE agricole et IOTA (contre 4 mois aujourd'hui).	Fait	avril 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Ecriture du décret finalisé ; - Texte envoyé au Conseil d'Etat ; - Publication prévue en avril 2024 ;
43	Simplifications : réduction des délais de contentieux des projets relatifs à la gestion de l'eau par la suppression d'un niveau de juridiction (réglementaire) et par l'application de la « présomption d'urgence » qui permet de réduire les délais à 10 mois (législatif) ;	Fait	avril 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Écriture du décret finalisé ; - Texte envoyé au Conseil d'Etat ; - Publication prévue en avril 2024 ;
44	Simplifications : planifier les investissements hydrauliques et les financements nécessaires dans chaque bassin pour adapter l'agriculture au changement climatique, et en particulier les retenues. Pour cela réviser les textes réglementaires si nécessaire (arrête 2021).	Engagé	avril 2024 pour l'arrêté 2024 pour la planification	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté en cours de révision (MTECT) ; - Travaux de planification engagés.
45	Simplifications : ouverture d'un chantier sur les zones humides ;	Fait	fin 2024	<ul style="list-style-type: none"> - échéance de transposition à fin 2024 ; - vigilance à ce que les décisions ne comportent aucune surtransposition ;

46	Simplifications : simplifier les normes sur les bâtiments agricoles : mesure de dérogation aux obligations de mise aux normes d'accessibilité pour tous les bâtiments agricoles (mesure réglementaire). Le décret vient d'être mis en consultation.	Fait	mai 2024	- décret prévoyant une dérogation complète pour les bâtiments agricoles mis en consultation ;
47	Simplifications : mettre fin aux incohérences et injonctions contradictoires : par exemple sur les OLD : obligation de débroussaillage pour prévenir les incendies mais risque d'amende en cas de débroussaillage pour destruction d'habitat.	Fait	mars 2024	- Ecriture de l'arrêté finalisée ; - Consultations obligatoires en cours ; - Publication début mars 2024.
48	Simplifications : unifier le régime applicable aux haies : de plusieurs corpus réglementaires à 1 réglementation unique.	Fait	Loi agricole	- Unification des corpus législatifs via le PJL agricole ;
49	Simplifications : mettre fin à la démultiplication des contrôles sur une même exploitation : pas plus d'un passage annuel sur l'exploitation dans le cadre des contrôles administratifs, hors contrôles judiciaires ;	Avancé	avant l'été 2024	- Instruction donnée aux préfets de mettre en place un plan de contrôle pour assurer le contrôle unique ; - Mission d'inspections engagée pour simplifier les plans de contrôle.
50	Simplifications : lancer immédiatement une révision des procédures de contrôles et des échelles des peines, de manière à éviter les procédures infamantes et avoir des sanctions davantage proportionnées et progressives (plusieurs mesures législatives et réglementaires) ;	Engagé	Loi agricole	- Mission d'inspections engagée pour la révision des procédures de contrôles et des échelles des peines ; - Le projet de loi agricole prévoit pour l'instant une ordonnance qui permettra de mettre en œuvre les recommandations (le cas échéant qui sera transformée « en dur » via amendements) ;

51	Simplifications : Lancer un chantier sur la simplification de la fiscalité agricole, par exemple pour la mise en place d'un dégrèvement automatique de la TFNB pour les JA ;	Avancé	Prochaine loi de finances	<ul style="list-style-type: none"> - Chantier engagé par le Ministère de l'économie ; - Mission flash engagée avec des résultats d'ici l'été ; - Echéance à l'occasion de la prochaine loi de finances ;
52	Simplifications : lancer un chantier sur la simplification du droit du travail, par exemple une plus grande automaticité des dérogations à la durée légale du travail pendant les périodes de moissons, une sécurisation des entreprises « donneuses d'ordre », la désignation de salariés compétents en matière de santé-sécurité au travail.	Engagé	S1 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Chantier engagé ;
53	Simplifications : Lancer un chantier sur les dégâts de gibier et les ESOD, en auditionnant toutes les parties ;	Avancé	mars	<ul style="list-style-type: none"> - Discussions engagées ; - Accord sur l'évolution de la disposition sur les dégâts de gibier ; - Discussions en cours sur la proposition ESOD ;
54	Simplifications : lancer un chantier sur la clarification de l'articulation des différents zonages environnementaux	Avancé	S1 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Chantier de simplification de l'accès aux zonages ; - Outil numérique identifié ; - Chantier engagé pour l'intégration des zonages et la mise à disposition ;
55	Simplifications : s'agissant de l'OFB dont les agents sont placés auprès du préfet, lancer un chantier visant à améliorer le déroulé des contrôles et leur perception ; une convention sur le modèle de celle existante avec la gendarmerie nationale sera recherchée ;	Engagé	mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs réunions de travail se sont tenues entre OFB et Chambres ; - Préparation d'une convention entre les Chambres d'agriculture et l'OFB ; - Le projet de convention est en cours de finalisation ;

56	Simplifications : lancer un chantier sur la meilleure protection du foncier agricole dans la politique de l'urbanisme, incluant la question des compensations ;	Fait	février 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Chantier lancé ; - Des solutions ont été trouvées, notamment dans la zone de Dunkerque sur les compensations ; - La disposition « compensation » de la loi « industrie verte » apporte par ailleurs déjà des solutions (notion de compensation « fonctionnelle » qui remplace les compensations « géographiques »).
	5/ Assurer le renouvellement des générations en agriculture			
57	Affirmation dans la loi de l'importance de l'enjeu du renouvellement des générations ;	Fait	Loi agricole	Inscrit dans le projet de loi agricole qui est envoyé cette semaine au Conseil d'Etat.
58	Inscription dans la loi de mesures ambitieuses pour favoriser la transmission des exploitations aux jeunes : 3 mesures de rehaussement de seuils d'exonérations d'ores et déjà arrêtées lorsqu'il y a transmission pour une installation (exonération de plus-value de transmission d'entreprise individuelle, droits de succession et donation en cas de transmission de biens ruraux donnés à bail à long terme et de parts de groupement fonciers agricoles, régime de plus-value en cas de retraite) et travail approfondi sur une mesure supplémentaire de crédit d'impôt ;	Avancé	Prochaine loi de finance	<ul style="list-style-type: none"> - Des réunions de travail se sont tenues pour finaliser les écritures des 3 premières mesures ; - Les discussions sont en cours sur les autres, en particulier le crédit d'impôt ; - une mission flash inter-inspections IGF/CGAAER a été lancée pour rendre avant l'été des propositions fiscales afin de favoriser la transmission à des nouveaux installés.
59	Mobilisation de prêts garantis par la puissance publique pour	Fait	2024	

	les nouveaux installés (2 milliards) ;			
60	Cumul de l'exonération de cotisations sociales JA avec les taux réduits d'AMEXA et PFA, pour qu'ils ne soient pas pénalisés par rapport à la règle de droit commun ;	Avancé	PLFSS 25	- Sera inscrit lors du PLFSS 25
61	Augmentation de 13 à 20 M€ du budget d'accompagnement de l'installation transmission à l'agriculture (AITA), dans le cadre du futur guichet France service agriculture.	Avancé	Prochaine loi de finances	Décidé
62	Présentation avant le salon de l'agriculture, pour un vote au 1 ^{er} semestre 2024.	Fait	été 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de texte agricole revu et enrichi ; - Saisine du Conseil d'Etat cette semaine ; - Passage en Conseil des ministres le 20 mars ; - Débats parlementaires au 1^{er} semestre.

Focus sur le projet de loi pour une agriculture souveraine

Ce projet de loi vise à faire émerger une nouvelle génération d'agriculteurs formés et les acteurs des transitions alimentaires en :

- **Refondant le lien entre l'agriculture et la société qui s'est distendu, en s'appuyant sur la jeunesse, et renforcer l'attractivité des métiers du vivant, avec la mise en place d'un programme national d'orientation et de découverte des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire :**
 - Chaque enfant scolarisé dans une école élémentaire bénéficiera ainsi d'au moins une action de découverte de l'agriculture ;
 - Le programme comportera notamment des offres de stages immersifs au collège et au lycée ;
 - Ce comprendra un volet de promotion des métiers du vivant et des formations qui y préparent.
- **Confortant les résultats positifs de l'enseignement agricole afin de lui permettre de former de nouveaux profils pour répondre aux futurs besoins en emploi et en compétences, à travers notamment :**
 - L'institution d'une nouvelle mission de l'enseignement agricole, visant à répondre au besoin en emploi pour assurer la souveraineté alimentaire et à développer les connaissances et compétences en matière de transitions agroécologique et climatique ;
 - La mise en place d'un « Contrat territorial de consolidation ou de création de formation » signé entre l'État, le Conseil régional et les partenaires locaux, afin de mobiliser les moyens et actions nécessaires pour maintenir ou renforcer des classes dans les établissements de l'enseignement agricole dans les territoires, selon les besoins de formation ;
 - La création d'un « Bachelor Agro », diplôme de Bac + 3, pour permettre à nos futurs professionnels des secteurs agricoles et agroalimentaires d'accroître leurs compétences, face à la complexité et l'exigence croissante des métiers agricoles notamment ;
 - La création et la mobilisation d'un réseau d'experts associés de l'enseignement agricole, qui permettront, par leur expérience, une transmission plus rapide des nouvelles connaissances et compétences aux futurs actifs, notamment celles relatives aux transitions agroécologique et climatique.

- **Renforçant l'innovation et le développement agricole, pour répondre aux nouveaux enjeux, à travers notamment :**
 - La formation en trois ans de 50 000 professionnels de l'enseignement, du conseil, et de l'administration, sur les actions et solutions en faveur des transitions agroécologique et climatique, pour créer les conditions d'un véritable « choc de compétences » pour les secteurs agricoles et agroalimentaires ;
 - En plus de l'augmentation de 20 millions d'euros du Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) prévu en projet de loi de finances 2024, seront mis en place des plans prioritaires pluriannuels de transition et de souveraineté, visant à faire émerger et soutenir des démarches collectives associant des acteurs de la recherche, de l'innovation et du développement ;
 - Enfin, la possibilité de déléguer des actes vétérinaires à des auxiliaires vétérinaires sera ouverte pour accompagner la trajectoire de formation de nouveaux vétérinaires et renforcer le maillage vétérinaire essentiel pour l'élevage.

Il vise également à refonder la politique d'incitation à l'installation des agriculteurs et à la transmission des exploitations par une offre de nouveaux outils au service du renouvellement des générations et des transitions en :

- **Accompagnant chaque nouveau porteur de projet, de manière individualisée, avec l'instauration du réseau « France services agriculture » :**
 - Ce nouvel ensemble sera le point d'entrée pour l'ensemble des actifs et futurs actifs ayant un projet d'installation, de salariat ou de transmission dans le secteur agricole. France services agriculture offrira à tous les porteurs de projet, dans leur diversité, un accompagnement personnalisé en trois temps : un premier temps d'information et d'orientation grâce à un « guichet unique », tenu par la chambre départementale d'agriculture ; un deuxième temps de conseil, d'accompagnement à la construction du projet, et d'élaboration d'un parcours de formation adapté, au sein de structures agréées par les pouvoirs publics ; et un troisième temps de réalisation des démarches et des formations recommandées. L'objectif est de permettre la mise en place de nouveaux actifs en agriculture, dans le cadre de projets humainement, écologiquement et économiquement viables.
 - Créant un parcours spécifique de conseil et d'accompagnement à la transmission dans le cadre de France Services agriculture. L'obligation pour les cédants de se faire connaître sera renforcée et ils seront accompagnés le plus tôt possible dans la démarche de transmission de leur exploitation, afin de favoriser les reprises et installations plutôt que les agrandissements.
 - Mettant en place d'un répertoire unique départemental qui permettra de suivre les installations et transmissions, de faciliter les mises en relations entre cédants et repreneurs, et d'alimenter l'Observatoire national installation-transmission.
 - Mettant en place un diagnostic « modulaire », progressivement, et au plus tard en 2026. Il permettra une évaluation 360° des exploitations à la transmission, à l'installation et tout au long de leur cycle de vie. Un des modules consistera en un « stress test climatique » destiné à évaluer la viabilité des projets dans le temps au regard de l'évolution des conditions pédoclimatiques du territoire concerné sur les prochaines années.

Ce projet de loi comprendra, sur le volet « souveraineté », les avancées suivantes :

- La définition de la souveraineté agricole et alimentaire et, surtout, l'inscription de la souveraineté alimentaire comme intérêt fondamental de la Nation ;
- L'importance réaffirmée du renouvellement des générations pour concourir à l'objectif de souveraineté alimentaire ;

S'agissant du volet simplification, le projet de loi devrait notamment permettre les avancées suivantes :

- La sécurisation juridique des activités agricoles et forestières au regard du droit de l'environnement, notamment sur la question de l'échelle des peines ;
- L'application de la présomption d'urgence des projets relatifs à la gestion de l'eau et de certaines Installations classées protection de l'environnement agricoles (ICPE), comme prévu par le Pacte d'orientation ;
- La simplification et l'unification du régime applicable aux haies ;
- Comme prévu par le nouveau Plan National Loup, une disposition sur les chiens de protection de troupeau, pour sécuriser leur usage dans la défense des troupeaux, au regard de la responsabilité des éleveurs.